



## LOGEMENT DES ETUDIANT.E.S APPRENTI.E.S

Le Crous de Bordeaux et la Région Nouvelle-Aquitaine s'associent pour vous aider dans vos démarches de recherche de logement.

Les étudiant.e.s en apprentissage, âgé.es de plus de 18 ans, inscrit.e.s dans un établissement aquitain préparant un diplôme de l'enseignement supérieur peuvent bénéficier de logements réservés par le Crous, **essentiellement sur les secteurs de Pau, d'Agen, Périgueux, Dax et Mont-de-Marsan.**



### LA DEMANDE DE LOGEMENT :

Les demandes de logement pour les apprenti.e.s sont gérées en dehors de la campagne du Dossier Social Etudiant. Aussi, pour formuler votre demande de logement au Crous de Bordeaux, vous devez contacter les secrétariats des résidences, dont les coordonnées figurent ci-dessous :

- **Agen** – Secrétariat des résidences  
05.53.48.13.17  
[residences.agen@crous-bordeaux.fr](mailto:residences.agen@crous-bordeaux.fr)
- **Périgueux** – Secrétariat des résidences  
05.53.08.17.93  
[cu.perigueux@crous-bordeaux.fr](mailto:cu.perigueux@crous-bordeaux.fr)
- **Pau, Mont de Marsan et Dax** – Secrétariat des résidences  
05.59.30.89.00  
[admission.pau-landes@crous-bordeaux](mailto:admission.pau-landes@crous-bordeaux)
- **Bayonne** – Secrétariat des résidences  
79, rue Bourgneuf  
64100 BAYONNE  
05.59.63.20.66  
[hebergement.cote-basque@crous-bordeaux.fr](mailto:hebergement.cote-basque@crous-bordeaux.fr)
- **Anglet** – Secrétariat des résidences  
55, rue de Mirambeau  
64600 ANGLET  
05.59.01.40.10  
[hebergement.cote-basque@crous-bordeaux.fr](mailto:hebergement.cote-basque@crous-bordeaux.fr)

## LA REPONSE A LA DEMANDE DE LOGEMENT :

Selon les disponibilités dans notre parc de logements, nous vous proposerons une solution adaptée à vos besoins. Un mail de confirmation vous sera adressé pour vous signifier votre admission dans une structure d'hébergement du Crous de Bordeaux-Aquitaine.

## TARIFICATION :

### • Les chambres universitaires

A titre indicatif, le prix des chambres universitaires rénovées est de 248€ sur Pau, pour l'année 2021. Le prix d'une quinzaine s'obtient en divisant le loyer mensuel par deux.

### • Les studios

L'hébergement en studio est réservé aux occupations supérieures à un mois.  
L'apprenti.e signera un contrat de location qui précisera le montant du loyer et des charges (variable selon les résidences, comptez une moyenne mensuelle de 350 €).

<i>Éléments A FOURNIR</i>	<i>Assurances</i>	<i>Dépôt de garantie</i>	<i>Acte de caution</i>
<i>Occupation de moins d'un mois</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>
<i>Occupation de plus d'un mois</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>

## LA CAUTION SOLIDAIRE :

Pour tout séjour inférieur ou égal à un mois, le loyer devra être versé à l'entrée dans les lieux.